

Décision modificative n° 4 - 2017

I Eléments-clé de construction du projet de décision modificative

Ce projet de décision modificative a pour principal objectif d'inscrire des ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne pas d'appel à contribution ni à redevance complémentaire.

Il Présentation des postes de dépenses

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de décision modificative n° 4 pour l'année 2017 s'articule en conformité avec les principaux domaines d'intervention de l'Etablissement.

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision modificative n°2	Décision modificative n°3	Décision modificative n°4
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	3 113 700	320 000			0
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	1 101 330	582 986,13			0
Gestion des crues et des étiages, modernisation	697 400	10 000			
Gestion administrative de la redevance	50 000				
Exploitation des ouvrages	4 962 430	912 986,13	0	0	0

Il s'agit de redéploiements, afin d'inscrire, pour l'ouvrage de Villerest, les compléments pour des prestations de services (70 000 €) et le marché suivi qualité de l'eau (59 000 €). Pour l'ouvrage de Naussac, il s'agit de la remise en provision de crédits de paiement non consommés en 2017 dans le cadre de l'AP pour la microcentrale du Réals (265 000 €).

<u>Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)</u>

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision modificative n°2	Décision modificative n°3	Décision modificative n°4
Pôle recherche/développement/innovation	131 700				
Synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts	120 000	100 000		30 000	
Soutien de projets recherche/développement/innovation	70 000		60 000	- 30 000	- 58 000
Réduction de la vulnérabilité aux inondations du patrimoine culturel	15 000	30 000			
Soutiens de projets Patrimoine	85 000	20 000			
Restauration des poissons migrateurs	646 460				
Relations extérieures	28 000				
Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)	1 096 160	150 000	60 000	0	- 58 000

Il s'agit d'un retrait de crédit relatif à la préfiguration de l'expérimentation liée à la reconstitution d'un pavage du lit de la Loire en Rhône-Alpes, reportée à 2018. Ceci ne concerne que la part de cofinancements (- 58 000 €), les 30 000 € de participation de l'Etablissement restant engagés (Cf. Délibération 15-116 du Comité Syndical 21 octobre 2015).

Aménagement et gestion des eaux

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision modificative n°2	Décision modificative n°3	Décision modificative n°4
SAGE Allier aval	93 948	173 400		- 176 000	
SAGE Cher amont	166 483			- 4 433	- 98 650
SAGE Cher aval	208 293			- 30 592	
SAGE Loir	109 545			- 2 842	
SAGE Loire amont	32 950				
SAGE Loiret	105 808				- 4 000
SAGE Loire en Rhône-Alpes	34 652				
SAGE Sioule	88 357			- 2 304	
SAGE Yèvre Auron	128 364			- 52 692	- 5 000
SAGE Haut-Allier	328 482			- 84 000	
Contrat territorial Val d'Allier	75 558			- 2 950	
Contrat territorial Val de Cher	113 469			- 10 540	
Continuité et restauration des milieux naturels	134 3		51 400	- 1 240	- 37 000
Aménagement et gestion des eaux	1 620 172	173 400	51 400	- 367 593	- 144 650

Il s'agit de retraits de crédits non utilisés, en raison notamment : d'attribution de marché pour un montant inférieur à l'estimation, en l'occurrence celui à la restauration de la continuité écologique sur la Mayenne dans le Maine et Loire (- 37 000 €) ; de décalage de calendrier à 2018 pour la réalisation d'un guide et d'un livret (- 5 000 €) ; de refus de financement de l'étude sur les nappes et rivières du SAGE Cher amont (- 98 650 €).

Budget principal

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement				
Total de la section de fonctionnement	- 202 650		- 202 650	
Total du budget principal	- 202 650		- 202 650	
	- 202 650		- 202 650	

Budget annexe

	Dépe	nses	Recettes		
	réelles	ordre	réelles	ordre	
Total de la section d'investissement	- 394 000			- 394 000	
Total de la section de fonctionnement	394 000	- 394 000			
Total du budget annexe	0	- 394 000 *		- 394 000 *	
	- 394 000		- 394 000		

^(*) Correspond uniquement à l'écriture d'ordre d'équilibre entre les sections de fonctionnement et d'investissement suite à la reprise des dépenses imprévues (fonctionnement) et aux redéploiements de crédits (investissement).

L'application des dispositions contenues dans le projet de décision modificative n°4 des budgets principal et annexe pour 2017 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- Approbation de la décision modificative n°4 de l'exercice 2017 Budget principal
- Approbation de la décision modificative n°4 de l'exercice 2017 Budget annexe
- Constitution d'une provision semi-budgétaire Budget annexe